

Cheffe de file de la politique patrimoniale, la direction du patrimoine assure plusieurs compétences d'étude, de protection et de valorisation du patrimoine. La Collectivité de Corse ordonne ainsi son action autour de plusieurs axes dont la valorisation, la médiation en s'appuyant sur les fortes compétences des acteurs de terrain et sur les collectivités et territoires dépositaires des richesses patrimoniales.

En application des dispositions de l'article L. 4424-7 du CGCT, elle « assure un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle ».

Elle les accompagne notamment en matière de **mise en valeur du patrimoine**. Le service de la mise en valeur destiné à accompagner les communes et communautés de communes désireuses de mettre au cœur de leurs actions le patrimoine. Ainsi, le service accompagne, avec la DRAC, les candidats au label Villes et Pays d'art et d'histoire. Il soutient les projets de création de centre d'interprétation du patrimoine, d'exposition, de publication, de dispositifs numériques. Il coordonne des actions structurantes (valorisation des édifices à fresques).

Il est le garant de la communication de la direction du patrimoine et mène en direct des opérations de mise en valeur des projets restaurés par le Service Conservation Restauration en Architecture, de diffusion des recherches de l'inventaire par le biais de publications, d'événements autour de la recherche (organisation de colloques), ou de manifestations professionnelles internationales (salon du patrimoine).

En outre, il est le coordonnateur régional de la mise en œuvre des Journées Européennes du Patrimoine.



Référent



Direction du Patrimoine
Direction Adjointe Action Patrimoniale
Service de la Mise en valeur du patrimoine
Cheffe du service :
Gabrielle Torre
patrimoni@isula.corsica

Formes et modalités d'intervention

Avis sur l'opportunité du projet en lien avec le service aide au patrimoine,
Accompagnement lors de la définition des études de faisabilité d'un projet structurant (centre d'interprétation notamment) par la transmission d'éléments à intégrer dans un cahier des charges et des compétences dont doivent faire état les prestataires,
Accompagnement lors de la définition du propos, des besoins, des bénéficiaires

Délai d'intervention

Le délai de réalisation de l'intervention est défini conjointement avec le service aides au patrimoine

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, institutions patrimoniales

Exemples

Accompagnement de la ville de Bunifaziu pour l'obtention du label ville d'art et d'histoire

Centre d'interprétation du loir et du cochon, Cuzza